



CERTIFICAT DES RÉSULTATS

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DU SECTEUR CONCERNÉ COMPOSÉ DES ZONES 0243 ET 0391 RELATIVEMENT À LA RÉOLUTION CA20 170063 APPROUVANT LE PROJET PARTICULIER PP-116 AUTORISANT UN MAXIMUM DE 24 LOGEMENTS POUR LE BÂTIMENT SITUÉ AU 4801, AVENUE LACOMBE, EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (RCA02 17017)

En vertu de l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020 et conformément à la résolution CA20 170237, la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter appliquée en vertu du chapitre IV du Titre II de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* a été remplacée par une période de réception de demandes écrites de scrutin référendaire de 15 jours. Ainsi, toute personne habile à voter des zones 0243 et 0391 pouvait transmettre sa demande de tenue de registre à compter du vendredi 25 septembre 2020, et ce, jusqu'au vendredi 9 octobre 2020.

Conformément à l'article 555 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), j'établis, à l'égard du registre ouvert aux personnes habiles à voter, que :

1. le nombre de personnes habiles à voter établi est de 1538;
2. le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 165;
3. le nombre de demandes enregistrées est de 68;
4. la résolution CA20 170063 est réputée approuvée par les personnes habiles à voter.

Montréal, le 13 octobre 2020.

Geneviève Reeves, avocate
Secrétaire d'arrondissement
Responsable du registre